

26 février 2026



Implications démographiques du Plan des niveaux d'immigration 2026 2028



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Le directeur parlementaire du budget (DPB) appuie le Parlement en fournissant des analyses économiques et financières dans le but d'améliorer la qualité des débats parlementaires et de promouvoir une plus grande transparence et responsabilité en matière budgétaire.

Ce rapport analyse le Plan des niveaux d'immigration 2026-2028 du gouvernement à la lumière des tendances démographiques récentes du Canada. Il fournit également une mise à jour des projections démographiques de référence du DPB.

Analyste principal :

Matthew McGoey, Analyste

Contributeurs :

Caroline Nicol, Conseillère-analyste

Préparé sous la supervision de :

Diarra Sourang, Directrice

Nathalie Desmarais, Carol Faucher, Martine Perreault et Rémy Vanherweghem ont contribué à la préparation du rapport pour publication.

Pour obtenir de plus amples renseignements, [veuillez contacter le Bureau du directeur parlementaire du budget](#).

Jason Jacques

Directeur parlementaire du budget par intérim

Table des matières

Faits saillants.....	1
Résumé	2
Développements récents.....	3
Immigration permanente	4
Immigration non permanente	4
Plan des niveaux d'immigration 2026-2028.....	6
Admissions de résidents permanents.....	6
Admissions de résidents non permanents.....	7
Perspectives démographiques	9
Notes	12

Faits saillants

Le Plan des niveaux d'immigration 2026-2028 fixe un objectif annuel de 380 000 résidents permanents (RP) admis et réitère l'engagement du gouvernement de réduire la population des résidents non permanents (RNP) à moins de 5 % de la population totale du Canada d'ici la fin de 2027.

Le DPB prévoit que la part des RNP dans la population totale passera du sommet de 7,6 % atteint en 2024 à un peu moins de 5 % à la fin de 2027, ce qui correspond à l'objectif du gouvernement. Le DPB estime que les initiatives ponctuelles prévues dans le plan aideront à atteindre cet objectif.

Le DPB prévoit que, parallèlement au déclin de la population des RNP, la croissance de la population totale restera stable en 2026 et ne s'accélérera que modestement pour atteindre 0,3 % en 2027. À moyen terme, le DPB prévoit que la croissance démographique se stabilisera autour de 0,8 % par année, ce qui est inférieur à sa moyenne historique de 1,1 % par année.

Résumé

Le 4 novembre 2025, le gouvernement du Canada a publié son Plan des niveaux d'immigration 2026-2028 (PNI) dans le cadre du budget de 2025. Des détails supplémentaires sont aussi fournis dans le Rapport annuel au Parlement sur l'immigration de 2025.

Le PNI prévoit que le nombre d'admissions de résidents permanents (RP) se stabilisera à 380 000 par année entre 2026 et 2028. Il présente aussi deux initiatives ponctuelles qui permettraient à 148 000 résidents non permanents (RNP) d'obtenir plus rapidement le statut de RP en 2026 et 2027. Des informations complémentaires indiquent que ces admissions s'ajouteraient aux objectifs déclarés en matière d'admission de RP.

Le PNI réitère l'engagement du gouvernement de faire baisser la population de RNP¹ à moins de 5 % de la population totale du Canada d'ici la fin de 2027, soit un an plus tard que prévu. Il réduit considérablement les objectifs d'arrivées, en particulier pour les étudiants étrangers. En parallèle, le gouvernement prévoit un nombre élevé de prolongations de permis pour les personnes déjà au Canada, qui ne sont pas comptabilisées dans les objectifs d'arrivées du PNI.

Selon les projections démographiques actualisées du DPB, le nombre de RNP au Canada – qui est en baisse depuis la fin de 2024 – continuera de diminuer fortement. En effet, la part des RNP dans la population totale devrait passer d'un sommet de 7,6 % en 2024 à un peu moins de 5 % à la fin de 2027, ce qui correspond à l'objectif du gouvernement. Le DPB estime que les initiatives ponctuelles (changements de statut de résidence qui n'ont pas d'effet direct sur les flux de population réels) aideront à atteindre cet objectif.

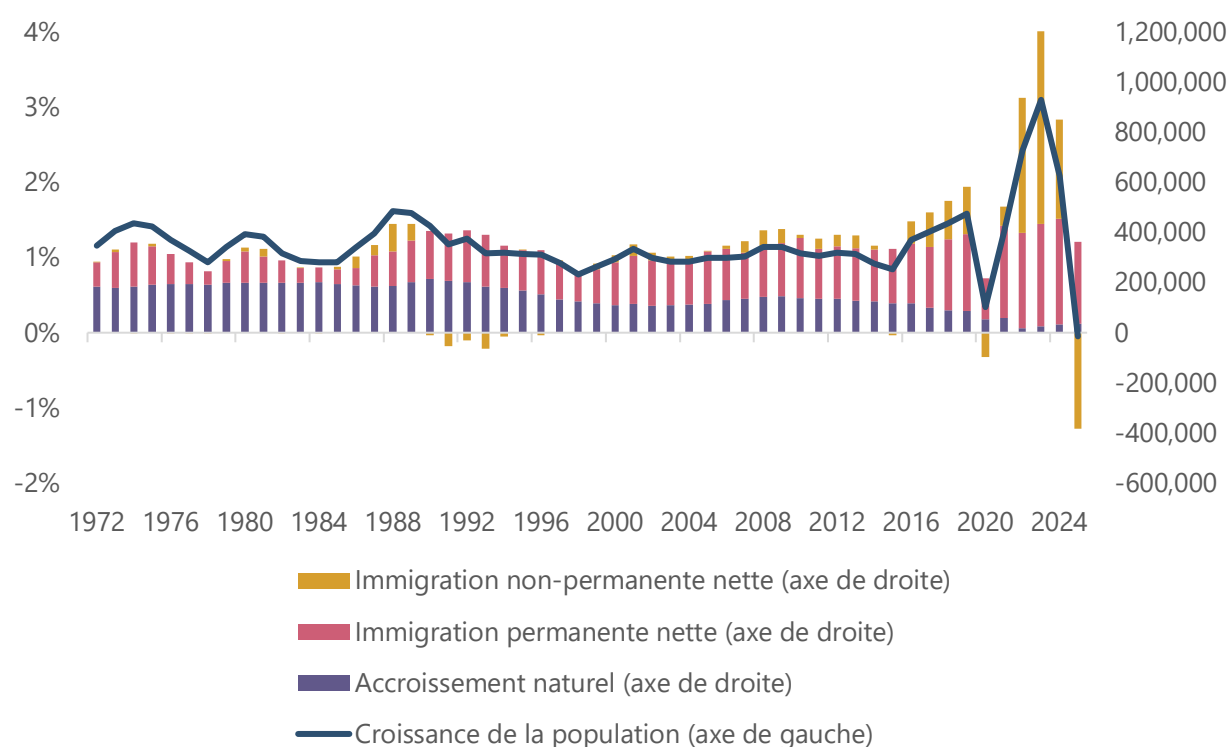
Avec le déclin de la population de RNP, le DPB prévoit que la population totale du Canada restera stable en 2026. La croissance démographique ne devrait s'accélérer que modestement pour atteindre 0,3 % en 2027 et se stabiliser autour de 0,8 % par année à moyen terme, ce qui est inférieur à la moyenne de 1,1 % par année enregistrée avant 2015.

Développements récents

Entre 1972 et 2015, la population du Canada a augmenté à un rythme régulier, de 1,1 % par année en moyenne (figure 1). Au fil du temps, toutefois, les sources de cette croissance ont changé. Ces dernières années, la croissance démographique a été presque entièrement attribuable à l'immigration nette, tandis que l'accroissement naturel (naissances moins décès) n'y a contribué que dans une proportion faible – et décroissante – en raison des bas taux de fécondité et du vieillissement de la population.

Figure 1

Contributions à la croissance de la population



Source :

Statistique Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note :

Les flux migratoires sont présentés sur une base nette (arrivées moins départs). Les projections pour 2025 reposent sur les données d'une année partielle allant jusqu'au 1^{er} octobre.

Immigration permanente

Après une longue période de relative stabilité, le nombre annuel de RP admis a monté de près de 80 % entre 2015 et 2024 (de 272 000 à 484 000), effet de la hausse des objectifs d'admission établis dans des PLI successifs². En raison de cette augmentation, l'immigration permanente nette a contribué davantage à la croissance de la population, compensant largement la baisse de la contribution liée à l'accroissement naturel.

Il importe cependant de noter qu'une proportion importante des admissions de RP concerne des personnes déjà présentes au Canada en tant que RNP et à qui le statut de résident permanent est accordé. Selon les données d'IRCC, près de la moitié (48 %) des nouveaux résidents permanents admis en 2025 étaient auparavant des étudiants étrangers ou des travailleurs temporaires³.

Immigration non permanente

En dépit de l'augmentation considérable des admissions de RP, les changements touchant la migration non permanente ont été le principal moteur de la dynamique démographique récente. Les entrées nettes de RNP à partir de 2016 ont poussé la croissance annuelle de la population au-dessus de 1 %. Après une baisse liée à la pandémie en 2020, les arrivées nettes ont atteint près de 800 000 personnes en 2023, portant la croissance totale de la population cette année-là à un niveau record de 1,2 million de personnes, soit 3,1 %.

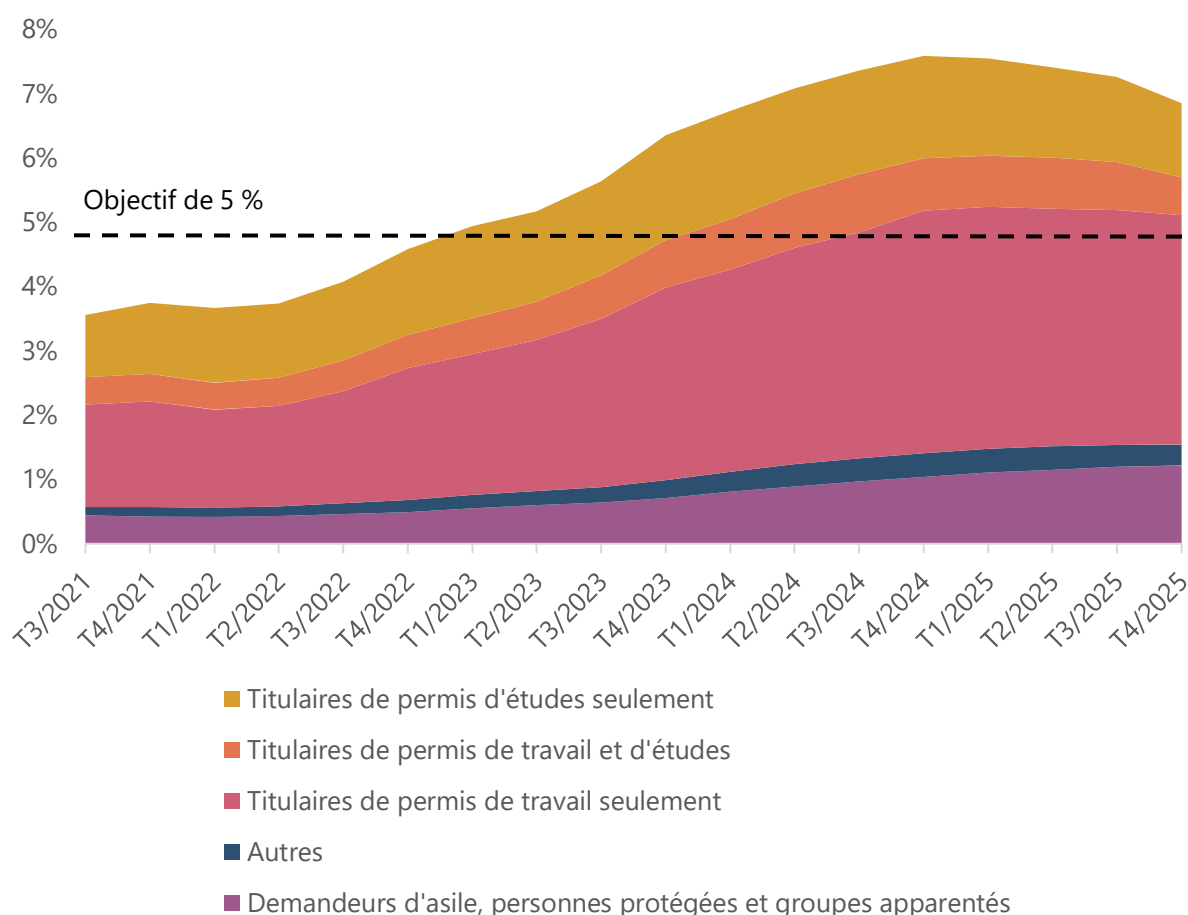
À partir de 2024, les entrées nettes de RNP ont diminué, car le gouvernement a introduit des mesures visant à limiter les permis d'études et de travail, comme le plafonnement des permis d'études et le resserrement des règles concernant les travailleurs étrangers temporaires (TET). Au début de 2025, la population de RNP avait commencé à baisser. Jumelés à une réduction des admissions de RP (conformément au PNI 2025-2027), ces développements se sont traduits par une croissance démographique à peu près nulle en 2025, ce qui constitue un net renversement de la tendance antérieure.

Les RNP représentent depuis longtemps une faible part de la population canadienne – moins de 3 % en 2017. Cette proportion s'est mise à augmenter rapidement en 2022 et a atteint un pic de 7,6 % le 1^{er} octobre 2024 (figure 2). Au 1^{er} octobre 2025, elle était tombée à 6,8 %. On estimait alors qu'il restait quelque 2,8 millions de RNP au Canada (en baisse par rapport au sommet de 3,1 millions).

Les départs nets de RNP depuis 2024 sont surtout le fait des détenteurs de permis d'études et, dans une moindre mesure, des détenteurs de permis de travail. Par contre, le nombre de demandeurs d'asile, de personnes protégées et de membres de groupes apparentés⁴ a continué d'augmenter, atteignant le niveau record d'un peu plus de 500 000 personnes au 1^{er} octobre 2025. Mais ce groupe ne représente encore que 18 % de l'ensemble des RNP au Canada, et sa croissance a commencé à ralentir en 2024⁵.

Figure 2

Résidents non permanents en proportion de la population totale



Source :
Statistique Canada.

Note :
Les chiffres représentent les estimations de population au début de chaque trimestre (par exemple, T4 2025 correspond au 1^{er} octobre 2025). La catégorie « Autres » comprend les membres de la famille des détenteurs de permis et les détenteurs d'autres types de permis de séjour temporaire.

Plan des niveaux d'immigration 2026-2028

Le PNI 2026-2028 ne modifie que légèrement les objectifs d'admission de RP établis dans le PNI 2025-2027, mais il révisé de façon plus conséquente les objectifs en matière d'arrivée de RNP. Ces révisions reflètent l'évolution récente de la dynamique des RNP et l'objectif déclaré du gouvernement de réduire la part des RNP dans la population.

Admissions de résidents permanents

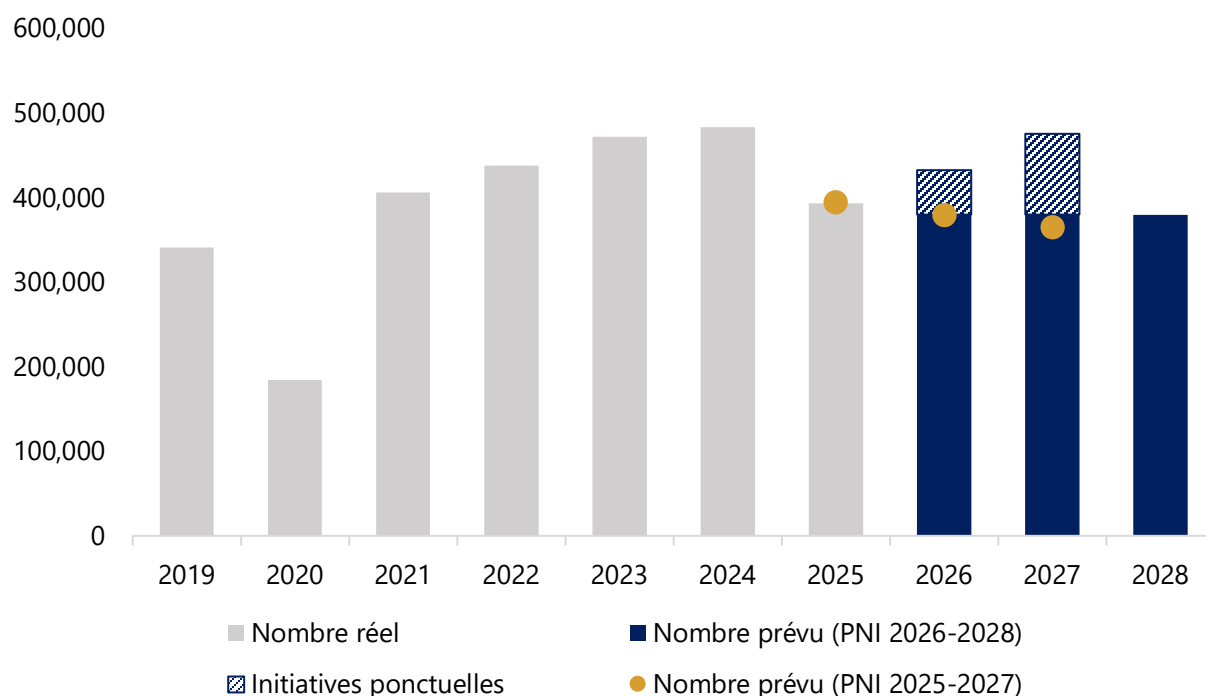
Le PNI 2026-2028 maintient le nombre d'admissions de RP à 380 000 par an, soit une hausse modeste par comparaison au plan précédent⁶. Ce niveau représenterait une réduction d'environ 20 % par rapport au chiffre record de 484 000 admissions en 2024.

Le plan prévoit également deux initiatives ponctuelles, en 2026 et 2027, qui permettraient à 148 000 personnes supplémentaires se trouvant déjà au Canada – des personnes protégées, les personnes à leur charge et certains travailleurs temporaires – d'obtenir le statut de résident permanent :

- 115 000 personnes ayant le statut de personne protégée reconnue et les personnes à leur charge au Canada⁷;
- 33 000 travailleurs temporaires « qui ont tissé des liens forts dans leur communauté ».

Bien qu'elles fassent augmenter temporairement le nombre total de RP admis au-delà des objectifs annuels déclarés, ces transitions reflètent des changements liés au statut de résidence plutôt que l'entrée de nouveaux arrivants; elles n'ont donc pas d'incidence directe sur la croissance globale de la population.

Figure 3
Admissions de résidents permanents



Source :

Statistique Canada et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Admissions de résidents non permanents

Dans le PNI 2026-2028, le gouvernement a réitéré son engagement à réduire la population de RNP à moins de 5 % de la population totale du Canada d'ici la fin de 2027. Ce délai est décalé d'un an par rapport à celui indiqué dans le PNI 2025-2027 (fin de 2026).

Les nouveaux objectifs en matière d'arrivées de RNP sont nettement inférieurs à ceux établis dans le PNI précédent, principalement en raison d'une réduction d'environ 50 % des arrivées prévues d'étudiants étrangers en 2026 et 2027. Ils tiennent davantage compte du nombre réel de nouvelles arrivées d'étudiants étrangers en 2025, qui était loin d'atteindre les objectifs fixés dans le PNI 2025-2027⁸. En revanche, les objectifs d'arrivées totales de travailleurs temporaires en 2026 et 2027 ne sont pas modifiés de manière significative⁹.

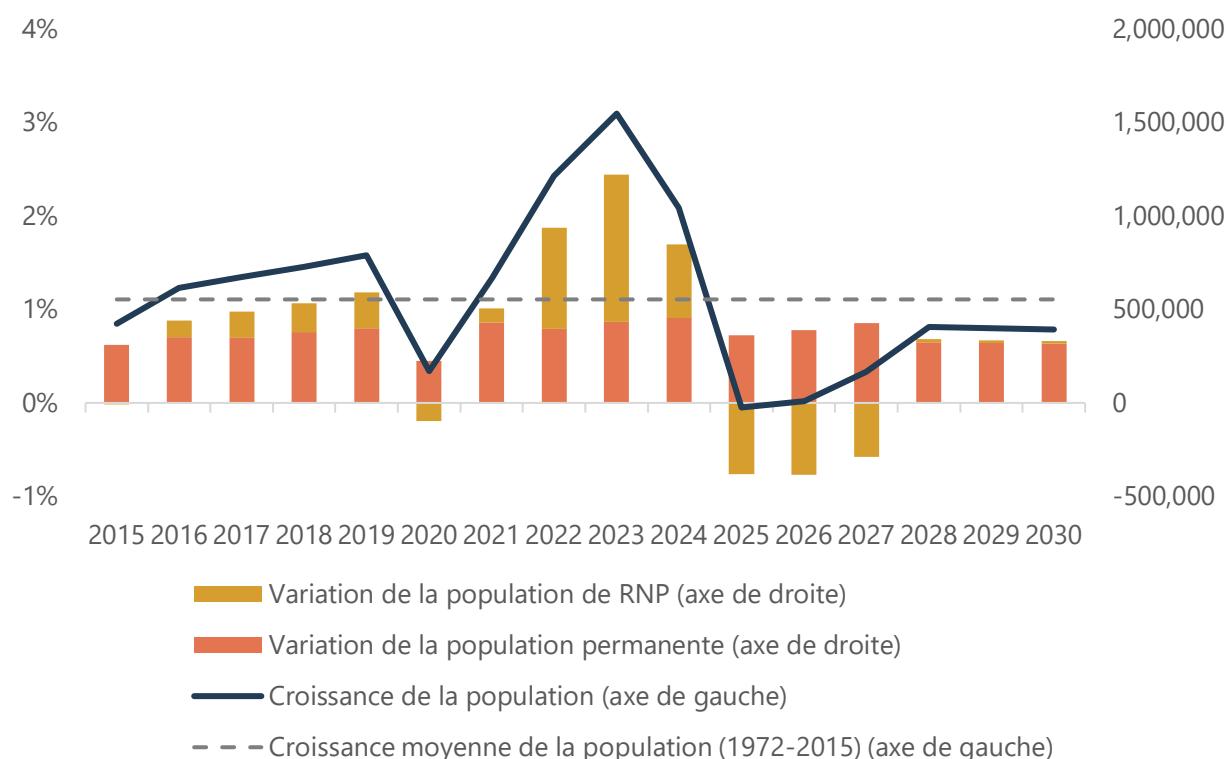
Tant pour les étudiants que pour les travailleurs, les objectifs du PNI ne tiennent compte que des nouvelles arrivées au Canada. Ils ne comprennent pas les permis délivrés à des personnes se trouvant déjà au Canada, y compris les prolongations de permis¹⁰.

Perspectives démographiques

Le DPB a mis à jour ses projections démographiques de référence en se fondant sur la PNI 2026-2028 et des informations supplémentaires fournies par IRCC¹¹. Étant donné que les départs nets continus de RNP compensent la croissance de la population permanente, la population totale du Canada en 2026 devrait connaître une croissance nulle pour la deuxième année consécutive et n'augmenter que modestement pour atteindre 0,3 % en 2027 (figure 4).

À mesure que la population de RNP se stabilisera, la croissance démographique globale devrait s'établir en moyenne à 0,8 % par année à moyen terme. Ce taux est inférieur à la moyenne d'avant 2015 (1,1 % par année), en raison de la baisse des taux de fécondité et du vieillissement de la population.

Figure 4
Projections démographiques



Source :

Statistique Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note :

Les valeurs de 2015 à 2024 sont des données historiques. Les années 2025 à 2030 représentent les projections du DPB.

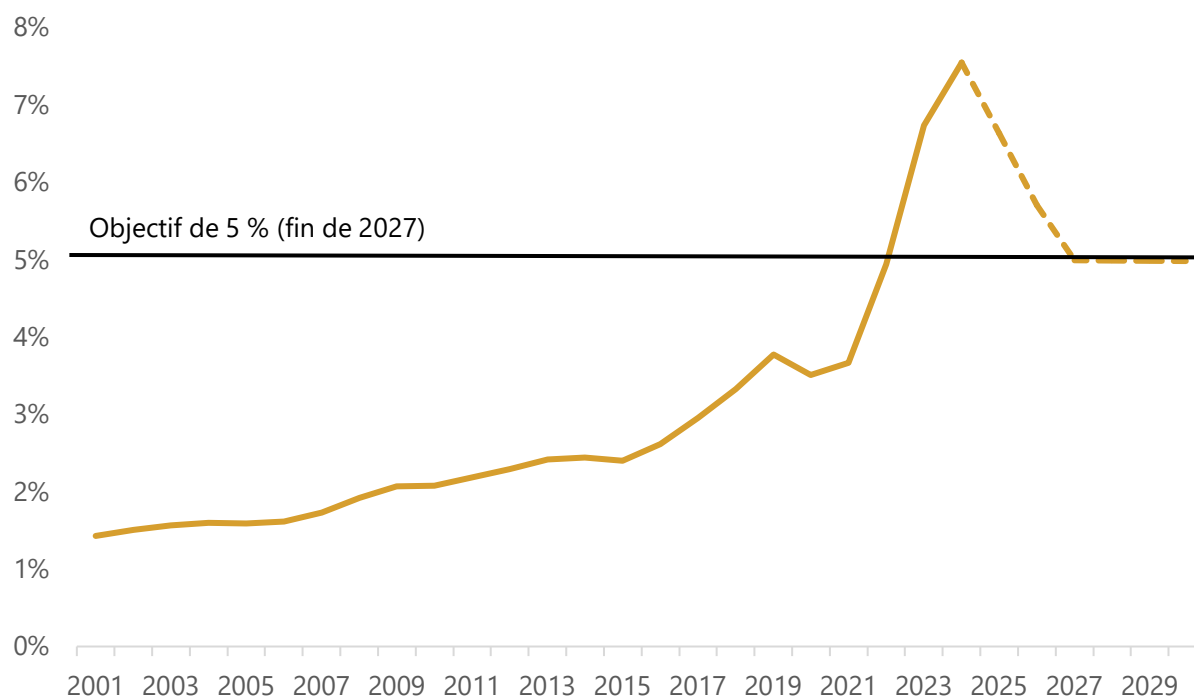
Les départs nets de RNP en 2026 et 2027 devraient être principalement le fait de détenteurs de permis de travail (environ 80 %) et, dans une moindre proportion, d'étudiants étrangers (environ 10 %)¹². Les départs de RNP comprennent les personnes se trouvant au Canada qui ont obtenu la résidence permanente ainsi que les personnes qui ont quitté le Canada.

À mesure que la population de RNP diminuera, sa part dans la population totale devrait tomber à un peu moins de 5 % d'ici la fin de 2027, ce qui correspond à l'objectif du gouvernement (figure 5). Nous estimons que, sans les 148 000 admissions supplémentaires de RP prévues dans le cadre des initiatives ponctuelles – qui réduisent la population de RNP sans changer le nombre de personnes présentes au Canada –, les RNP représenteraient 5,3 % de la population à la fin de 2027, un pourcentage supérieur à l'objectif du gouvernement.

Par la suite, nous supposons que la part des RNP se stabilisera à un peu moins de 5 %, un niveau encore bien supérieur à sa norme historique.

Figure 5

Résidents non permanents en proportion de la population totale



Source :

Statistique Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note :

La ligne pointillée représente les projections du DPB. Les valeurs de 2001 à 2024 sont des données historiques.

Les projections du DPB reflètent les politiques et les règles de programmes actuelles et supposent que les objectifs d'admission fixés dans le PNI pour les résidents permanents et les résidents non permanents seront atteints. La réalisation de l'objectif de 5 % du gouvernement dans les délais prévus dépendra du rythme des départs de RNP et des arrivées futures de demandeurs d'asile¹³.

Notes

¹ Alors que le PNI 2026-2028 fait référence aux « résidents temporaires », les estimations démographiques de Statistique Canada se fondent sur le concept légèrement différent de « résidents non permanents » (RNP). Par souci de cohérence avec les estimations démographiques, le terme RNP est utilisé dans le présent rapport.

² Le [PNI 2015](#), publié en novembre 2014, prévoyait entre 260 000 et 285 000 admissions de résidents permanents en 2015. Le [PNI 2024-2026](#), publié en novembre 2023, a fixé un objectif de 485 000 admissions en 2024 et de 500 000 pour chacune des années 2025 et 2026.

³ IRCC, [Comprendre le nombre d'étudiants et de travailleurs temporaires au Canada](#).

⁴ Les personnes protégées sont des personnes dont la demande d'asile a été acceptée par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR). Selon [Statistique Canada](#), les « groupes apparentés » comprennent les anciens demandeurs d'asile « qui ont reçu une décision négative de la CISR, ou qui ont retiré ou abandonné leur demande et n'ont pas encore régularisé leur statut ou quitté le Canada ».

⁵ [Les données d'IRCC](#) montrent que le nombre de nouveaux demandeurs d'asile a diminué d'environ un tiers en 2025 par rapport à 2024 (de quelque 172 000 à 113 000).

⁶ Dans le PNI 2025-2027, il était prévu que les admissions de RP diminuent pour passer à 365 000 en 2027. Les objectifs pour 2027 et 2028 sont théoriques et pourraient être révisés dans les versions ultérieures du PNI.

⁷ Les personnes protégées sont considérées comme des « résidents non permanents » dans les statistiques officielles, mais ont le droit de rester indéfiniment au Canada, tant qu'elles conservent leur statut de personne protégée reconnue, contrairement aux détenteurs de permis, dont le droit de rester au Canada est limité dans le temps.

⁸ La forte baisse du nombre de nouveaux étudiants étrangers est attribuable à une chute du nombre de demandes d'admission : [les données d'IRCC](#) montrent une diminution de 51 % des demandes de nouveaux permis d'étude en 2025 par rapport à 2024.

⁹ Au nombre des travailleurs temporaires figurent les détenteurs de permis de travail dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), excluant les travailleurs saisonniers, et du Programme de mobilité internationale (PMI). Selon le

PNI 2026-2028, le PMI devrait représenter 76 % des arrivées de travailleurs temporaires en 2026-2027, contre 63 % dans le PNI précédent. Le [PMI](#) comprend divers volets de permis de travail qui n'exigent pas d'évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT).

¹⁰ Comme IRCC s'attend toujours à un fort volume de demandes de prolongation de permis, le nombre total de permis d'études et de travail délivrés sera beaucoup plus grand que le nombre de nouvelles arrivées. Dans le cas des étudiants, le [plafond d'étudiants étrangers pour 2026](#) prévoit 253 000 prolongations de permis d'études en plus des 155 000 nouvelles arrivées.

¹¹ Nos perspectives démographiques sont également fondées sur des projections produites par le Centre de démographie de Statistique Canada pour le Bureau du directeur parlementaire du budget.

¹² Les départs nets restants concernent les membres de la famille des détenteurs de permis, ainsi que les demandeurs d'asile, les personnes protégées et les membres de groupes apparentés. Dans ses estimations démographiques, Statistique Canada [suppose que les titulaires de permis « quittent le pays à la fin de leur permis s'ils n'obtiennent pas de prolongation »](#). Pour assurer la cohérence avec les estimations officielles, le DPB a veillé à ce que ses projections sur les départs de résidents non permanents soient également basées sur l'expiration des permis.

¹³ Le PNI ne fixe pas d'objectifs d'arrivées pour les demandeurs d'asile. En effet, ces arrivées échappent largement au contrôle du gouvernement.

